



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Recours à la vaisselle recyclable - présentations aux associations

Thème d'actualité, la vaisselle réutilisable intéresse les autorités communales depuis quelque temps déjà. Ces dernières ont pris conscience que l'utilisation de vaisselle jetable en plastique – solution de facilité s'il en est – ne pouvait pas indéfiniment continuer et qu'il fallait montrer l'exemple, d'abord à l'interne de l'administration communale et maintenant lors des manifestations organisées par la Commune.

Ainsi, dès l'édition 2020 de l'Abbaye de Fleurier, tous les stands devront obligatoirement utiliser de la vaisselle réutilisable pour leurs boissons. Grâce à l'expérience d'Ecomanif.ch qui nous aide à définir un plan d'action et qui fournira le matériel durant la manifestation, nous sommes convaincus que l'introduction de ce concept de vaisselle lavable sera un succès.

Comme pour tout changement, l'utilisation de ces gobelets réutilisables demandera un temps d'adaptation pour les associations, les sociétés locales, les marchands,

les établissements publics mais aussi pour les clients qui devront s'approprier un nouveau système comprenant une caution.

Nous sommes toutefois persuadés que les quelques possibles désagréments et les erreurs de jeunesse n'entacheront pas la bonne humeur ambiante et que l'Abbaye 2020 démontrera que nous pouvons nous passer du plastique sans douleur.

Parallèlement à cet événement, le Conseil communal réfléchit aux moyens de favoriser l'usage de vaisselle réutilisable dans les autres manifestations publiques organisées par des privés. Plusieurs pistes sont actuellement examinées pour permettre d'augmenter la durabilité de nos fêtes tout en limitant la quantité de déchets.

Afin de présenter aux associations locales le projet de l'Exécutif communal, une séance d'information aura lieu le jeudi 20 février 2020 à 19 h, à la Salle des spectacles de Couvet, en présence de notre partenaire Ecomanif.ch.

ANNONCES

Délai d'inscription foire de Couvet

Les sociétés et marchands intéressés à participer à la foire de Couvet, le vendredi 29 mai 2020, sont priés de s'inscrire d'ici au 28 février 2020.

Renseignements et inscriptions: Commune de Val-de-Travers Sécurité de proximité, Grand-Rue 38, 2108 Couvet, Tél. 032 886 43 40, Fax 032 886 43 49, securitepublique.vdt@ne.ch.

Abbaye de Fleurier 2020

Les sociétés locales et les marchands itinérants désirant exploiter un stand ou une buvette lors de la prochaine fête de l'Abbaye de Fleurier du 27 juin au 29 juin 2020 sont priés de s'inscrire par écrit. Les demandes doivent contenir une description succincte de l'offre proposée ainsi que les éventuelles autorisations dont le demandeur est titulaire et qui sont en lien avec l'activité qu'il est prévu d'exercer dans le cadre de la fête. Les dimensions du stand doivent également être indiquées.

Les demandes doivent être adressées à: Commune de Val-de-Travers, Sécurité publique, Grand-Rue 38, 2108 Couvet jusqu'au 31 mars 2020

Passé ce délai, les réservations ne seront plus prises en considération.

Réception des nouveaux arrivants dans la commune

Chaque année, le Conseil communal convie à une réception les personnes arrivées à Val-de-Travers. La cérémonie se déroulera cette année le jeudi 5 mars, à 18 h, à la salle Fleurisia.

Si certains nouveaux habitants (arrivés entre janvier et décembre 2019) n'ont pas reçu d'invitation, ils sont priés de bien vouloir s'annoncer auprès de la Chancellerie (tél. 032 886 43 90 ou Chancellerie.VDT@ne.ch)

À la recherche d'un emploi ?

La commune de Val-de-Travers met au concours un poste de chef du service des finances (H/F) à 100 %

Délai de postulation: 14 février 2020

Vous trouverez l'intégralité des détails de cette offre sur notre site et pouvez postuler directement en ligne: www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi.



Au Vallon – Accident de l'aviateur vallois Louis Martin à Môtiers en juillet 1936 (3/24)

© MRVT



Echo des autorités

Des fêtes illuminées, à défaut d'avoir été enneigées

Le temps des fêtes étant désormais passé, il est bon de revenir sur les quelques actions entreprises par la commune pendant cette période particulière.

Les illuminations de Noël ont été remplacées dans l'entier des rues des villages. À un modèle uniforme, le Conseil communal a préféré des éléments variés, peu gourmands en énergie, donnant ainsi une ambiance propre à chaque localité.

La décoration des sapins sera quant à elle changée l'hiver prochain, celle de Couvet l'ayant déjà été sur l'initiative des commerçants et acteurs économiques de la Grand-Rue.

La Commune a poursuivi la production et distribution de lanternes réalisées en bois local par l'équipe forestière. Depuis le lancement de cette opération fin 2018, quelque 170 exemplaires ont été offerts aux commerçants, restaurateurs et pres-

tataires de service de proximité, de quoi compenser le malheureux oubli relevé par une lectrice dans une précédente édition du Courrier du Val-de-Travers.

Quant à la voirie, si le déneigement l'a peu occupée, elle a régulièrement salé les chaussées et reste sur le qui-vive si la neige devait enfin arriver.

EN BREF

Les prochaines étapes du projet d'extension de Longereuse

En novembre dernier, le Conseil communal publiait les résultats du concours d'architecture pour l'extension du collège de Longereuse, qui a vu le bureau Andrea Pelati de Neuchâtel remporter le premier prix. Dès lors, il s'agit pour votre Exécutif de travailler de concert avec l'architecte pour transformer son avant-projet en un projet définitif, incluant des devis chiffrés permettant de déterminer les coûts de réalisation de ces travaux d'agrandissement.

Ces informations permettront ainsi la rédaction d'un rapport final à l'attention du Conseil général, qui pourra prendre position sur cet important crédit de construction, au début de l'année 2021.

Sous réserve de l'acceptation de ce projet d'avenir par notre Législatif, on peut donc imaginer que les travaux commenceront durant la seconde moitié de l'année 2021 pour se terminer, au meilleur des cas, une année plus tard !

INFORMATIONS PRATIQUES

Jeunes sapeurs-pompiers du SDIS Valtra - 4 places à disposition !

La section des jeunes sapeurs-pompiers du service de défense incendie et de secours du Val-de-Travers (SDIS) se compose actuellement de 20 membres (filles et garçons) âgé(s) de 12 à 17 ans révolus. L'encadrement est assuré par une monitrice et quatre moniteurs ayant suivi les formations requises par l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) et la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSPP).

Chaque année, nos JSP se retrouvent dix samedis de 9 h 30 à 12 h au hangar de Fleurier à la rue du Collège 20 pour se former, s'entraîner et s'amuser.

Tout l'équipement est remis gratuitement aux jeunes et est déposé dans ce bâtiment.

À l'issue des six ans de formation, celle-ci est en partie reconnue par l'ECAP comme formation de base dans la filière de formation des sapeurs-pompiers neuchâtelois.

Pour l'année 2020, quatre places sont encore disponibles !

Si vous êtes intéressé(e) à rejoindre un groupe dynamique, dont les valeurs de respect et de camaraderie sont au premier plan, et à apprendre des gestes qui sauvent, n'hésitez pas, avec l'accord de vos parents, à consulter le site www.sdis-valtra.ch et à vous renseigner auprès du dicastère de la sécurité publique au 032 886 43 40 ou securitepublique.vdt@ne.ch.